

# Choisissez vos remboursements

**Inclus**

Un service MIEL Mutuelle  
Assistance\* 24h/24, 7j/7

\* Produit garanti par Ressources Mutuelles Assistance

Les taux et les remboursements forfaitaires incluent les remboursements de MIEL Mutuelle et ceux de votre Régime Obligatoire (RO : Sécurité sociale, MSA...). Les pourcentages de remboursement sont calculés sur la base des remboursements (BR) de votre Régime Obligatoire. Le versement des prestations est effectué sous réserve des conditions légales et réglementaires relatives au Contrat Responsable. Les dépassements d'honoraires hors parcours de soins ne sont pas pris en charge en secteur 1 et en secteur 2.

Le montant total du remboursement des prestations par le RO et MIEL Mutuelle ne peut excéder les frais réels (FR) engagés.

	OPALE	JADE	EMERAUDE	AMBRE	NACRE
<b>SOINS MEDICAUX - SOINS EXTERNES (sauf obstétrique)</b>					
Visites - consultations - actes de spécialistes et chirurgiens - majorations déplacements pour visites et consultations justifiées des médecins spécialistes et généralistes conventionnés	100%	120%	130%	140%	160%
Visites - consultations non conventionnées - remboursement sur le tarif d'autorité	100%	120%	130%	140%	150%
Autres actes non conventionnés - remboursement sur le tarif d'autorité	100%	150%	175%	200%	200%
Pharmacie (Vignettes blanches, bleues, orange)	100%	100%	100%	100%	100%
Pharmacie et homéopathie non remboursées (par année civile et par bénéficiaire)	-	15€	20€	25€	40€
Actes et consultations de radiologie et d'échographie	100%	150%	175%	200%	200%
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, analyses, kinésithérapie, orthoptie, orthophonie, pédicure)	100%	150%	175%	200%	200%
Analyses et vaccins non remboursés par le RO	-	30% FR	40%FR	50% FR	50% FR
Ostéodensitométrie non remboursée par le RO	-	-	40%FR	50% FR	50% FR
Ostéodensitométrie remboursée par le RO	100%	150%	175%	200%	200%
Ostéopathie, acupuncture, chiropractie, psychologie, podologie (forfait par année civile et par bénéficiaire) (joindre ordonnance, facture ou vignettes)	-	-	50€	60€	80€
Action de prévention prise en charge à 100 % Dépistage hépatite B	100%	100%	100%	100 %	100%
<b>OPTIQUE sur prise en charge (demande de prise en charge et facture indispensables)</b> Les prises en charge optique sont valables 1 mois et ne peuvent excéder le 31 décembre de l'année en cours.					
Plafond par année civile et par bénéficiaire sur la totalité de l'optique	-	180€	240€	330€	380€
Lunettes (l'assuré ou l'opticien doit impérativement adresser la feuille de soins au régime d'assurance maladie)					
Adultes (plus de 16 ans) :					
Forfait par verre	100%	100% + 50€	100% + 75€	100% + 100€	100% + 120€
Forfait monture	100%	100% + 50€	100% + 75€	100% + 100€	100% + 120€
Enfants (moins de 16 ans) :					
Forfait par verre	100%	100% + 70€	100% + 85€	100% + 100€	100% + 120€
Forfait monture	100%	100% + 30€	100% + 45€	100% + 60€	100% + 80€
Lentilles acceptées jetable ou non (par année civile et par bénéficiaire)	100%	100% + 100€	100% + 150€	100% + 200€	100% + 250€
Lentilles refusées jetables ou non (par année civile et par bénéficiaire)	-	100€	150€	200€	250€
Chirurgie de l'œil (kératotomie, laser...) (forfait par œil par année civile et par bénéficiaire)	-	50€	100€	150€	180€
<b>SOINS DENTAIRES</b>					
Soins dentaires, actes dentaires remboursés par le RO (y compris Inlays/ Onlays)	100%	120%	130%	140%	150%
<b>PROTHESES DENTAIRES remboursées (devis et facture indispensables)</b> Les devis dentaires sont valables 3 mois et ne peuvent excéder le 31 décembre de l'année en cours.					
Plafond global actes remboursés (par année civile et par bénéficiaire)	700€	900€	1 000€	1 100€	1 300€
Prothèses dentaires remboursées (y compris Inlay core - faux moignons)	100%	220%	285%	350%	420%
Orthodontie remboursée par le RO (traitement et bilan)	100%	200%	250%	300%	400%

	OPALE	JADE	EMERAUDE	AMBRE	NACRE
<b>PROTHESES DENTAIRES non remboursées (devis et facture indispensables)</b> Les devis dentaires sont valables 3 mois et ne peuvent excéder le 31 décembre de l'année en cours.					
Plafond global actes non remboursés (par année civile et par bénéficiaire)	-	450€	550€	650€	850€
Prothèses dentaires non remboursées (pourcentage de la BR reconstituée)	-	100%	150%	200%	250%
Implantologie (forfait par implant)	-	-	-	-	150€
Parodontologie (forfait par traitement)	-	-	-	-	150€
Orthodontie non remboursée enfants jusqu'à 16 ans (traitement par semestre échu et bilan ; pourcentage de la BR reconstituée)	-	100%	150%	200%	300%
Orthodontie non remboursée au delà de 16 ans (traitement par semestre échu et bilan)	-	-	100€	200€	500€
<b>ORTHOPEDIE ET APPAREILLAGE (joindre la facture)</b>					
Appareillage auditif homologué (forfait par appareil)					
Adultes de plus de 20 ans	200€	550€	640€	730€	730€
Enfants de moins de 20 ans	100%	200%	250%	300%	300%
Acoustique divers	100%	100%	100%	100%	100%
Orthopédie et appareillage remboursés par le RO	100%	120%	130%	140%	150%
Prothèses capillaires remboursées par le RO	100%	120%	130%	140%	150%
Prothèses mammaires remboursées par le RO	100%	120%	130%	140%	150%
Fauteuil handicapé remboursé par le RO (forfait par année civile et par bénéficiaire)	100%+200€	100%+400€	100%+600€	100%+800€	100%+800€
Action de prévention : dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition pour les plus de 50 ans pour l'audiométrie tonale et vocale	100%	100%	100%	100%	100%
<b>MATERNITE ET OBSTETRIQUE</b>					
Supplément chambre maternité	-	35€/jour	40€/jour	50€/jour	60€/jour
Amniocentèse non remboursée	-	50€	55€	60€	60€
Fécondation in vitro non remboursée	-	150€	175€	200€	200€
Actes d'accouchement, d'obstétricien et d'anesthésiste (y compris péridurale)	100%	120%	135%	150%	200%
<b>PRIME NAISSANCE / ADOPTION (extrait d'acte de naissance ou du certificat d'adoption indispensable)</b>					
Allocation accordée par la Mutuelle, dans le cadre de son fonds social, lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.	190€/enfant	190€/enfant	190€/enfant	190€/enfant	190€/enfant
<b>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</b> Le nombre de jours pris en charge est calculé sur une année civile (joindre facture de l'établissement hospitalier ou du professionnel de santé)					
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie	100%	200%	250%	300%	350%
Frais de séjour établissements conventionnés (médecine et chirurgie)	100%	150%	175%	200%	250%
Forfait journalier médecine, chirurgie	FR	FR	FR	FR	FR
Autres forfaits journaliers (séjour en rééducation fonctionnelle ou motrice, en maison de repos et centre de convalescence)	FR limités à 30 jours par an	FR limités à 45 jours par an	FR limités à 50 jours par an	FR limités à 60 jours par an	FR limités à 60 jours par an
Forfait journalier psychiatrie	FR limités à 30 jours par an	FR limités à 45 jours par an	FR limités à 50 jours par an	FR limités à 60 jours par an	FR limités à 60 jours par an
Chambre particulière : Médecine, Chirurgie, Psychiatrie, Autres (séjour en rééducation fonctionnelle ou motrice, en maison de repos et centre de convalescence)	25€/jour limité à 30 jours par an	35€/jour limité à 45 jours par an	40€/jour limité à 50 jours par an	50€/jour limité à 60 jours par an	60€/jour limité à 60 jours par an
Frais d'accompagnant - Nuitée et repas (Enfants de moins de 14 ans ; forfait par parent affilié accompagnant)	-	15€/jour	20€/jour	25€/jour	25€/jour
Transports remboursés par le RO (ambulance, VSL, taxi...)	100%	200%	250%	300%	300%
Forfait de 18€ sur les actes médicaux supérieurs à 120€	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Pas de remboursement pour les séjours en maisons médicalisées et en établissements de moyens et longs séjours y compris dans les écoles spécialisées pour enfants pendant la durée de l'année scolaire. S'agissant de séjours pour enfants dans les maisons à caractère sanitaire et social, le forfait journalier est limité à une durée de 3 semaines par enfant et par année civile, pas de complément sur la chambre.					
<b>CURES THERMALES (joindre la facture des thermes et décompte RO)</b>					
Soins liés à la cure (sauf transport et hébergement)	100%	120%	130%	140%	150%
Forfait cure thermale (transport et hébergement)	-	120€	135€	150€	150€
<b>GARANTIE OBSEQUES* - (joindre une copie de l'acte de décès, la facture des pompes funèbres, les coordonnées de la personne ayant réglé les obsèques, et éventuellement du notaire chargé de la succession)</b>					
En cas de décès de l'affilié ou d'un ayant droit affilié sous son contrat	- Adulte et enfant de plus de 12 ans : 2 030,65€ - Enfant de 2 à 12 ans : 914,70€ - Enfant de moins de 2 ans : 457,35€				
*Produit Domissimo Assurances dont MIEL Mutuelle est gestionnaire					